

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELLE N° 12 DE LA RÉGIE DE
L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À ÉNERGIR SUR LA DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN
PLACE DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET LA VENTE DE GAZ NATUREL
RENOUVELABLE – DEMANDE VISANT L'APPROBATION DES CARACTÉRISTIQUES
D'UN CONTRAT D'ACHAT DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE**

Les annexes Q-1.1 et Q-2.1
sont déposées sous pli confidentiel
et sont disponibles uniquement en version électronique
au personnel de la Régie de l'énergie.